

l'instar de ce qui est prévu à l'Université, organiser la préparation aux concours en forme de cycle ? Et même, imaginer qu'une équipe puisse prendre en charge les étudiants au cours de l'ensemble des 2 années de préparation ? On se heurte là à des problèmes de statuts des enseignants mais nous sommes bien convaincus que certains élèves, singulièrement les plus fragiles et donc ceux qui font l'objet de notre réflexion, ont besoin d'un peu de temps pour atteindre les objectifs des classes préparatoires : digérer les méthodes, s'organiser, accepter une nouvelle forme d'évaluation...

Une solution est sans doute dans la mise en œuvre des ECTS¹ : mais le Ministère doit pour cela établir le découpage des compétences de chaque discipline dans les différentes prépas pour permettre aux Universités d'organiser des parcours adaptés vers telle ou telle licence. Cette formule jouerait le rôle de « parachute » pour des élèves hésitants.

L'organisation des établissements.

Ce paragraphe est consacré aux aspects techniques et humains qui nous semblent importants à mettre en œuvre pour la réussite de l'intégration des prépa rationnaires, particulièrement ceux d'origine modeste. L'objectif est de contribuer à donner à tous les étudiants les meilleures chances de réussite dans la formation qui leur est proposée. Au-delà de l'environnement personnel, comme l'accueil en internat pour offrir des conditions matérielles les plus propices, il nous semble important de porter la réflexion dans deux directions :

- le développement des TICE pour mettre à disposition des étudiants, d'emblée, le maximum de ressources par le biais de connections internet avec des centres universitaires par exemple ;
- l'évolution de la mission des enseignants autour d'un concept de coordination (mission à définir) et d'encadrement de proximité pour le travail des étudiants, confrontés à un ensemble de « nouveautés » (colles, DS, TIPE...) que certains ne savent pas maîtriser : l'organisation d'un tutorat n'est pas envisageable avec des étudiants de 2e ou 3e année (ils sont trop occupés par leurs propres études), mais il demeure sans doute une piste intéressante sur le modèle des tuteurs des boursiers au mérite du second cycle ou des assistants du « Foyer des Lycéennes » à Paris.

Ces propositions ne sont sans doute pas suffisantes pour faire des prépas un lieu d'accueil ouvert à tous les élèves quelles que soient leurs ori-

gines sociales ou scolaires, pour peu qu'ils soient motivés et d'un niveau scolaire suffisant. Elles doivent s'accompagner de mesures sociales - qui ont été évoquées lors de nos réunions précédentes (fonds sociaux, bourses, aides du CROUS...) - et matérielles (internat par exemple). Mais, si ces mesures visaient à répondre aux besoins d'urgence, les propositions évoquées ici visent, au-delà, à permettre l'intégration réussie de jeunes élèves qui n'auraient pas naturellement l'envie, le désir, ou simplement l'idée de « faire une prépa », par manque d'information ou par autocensure (« ce n'est pas pour moi », « je n'ai pas les capacités », « je ne peux pas me permettre de ne pas réussir », « cela risque d'être trop dur »). Pour que l'accueil de ces jeunes réussisse, il faut rénover les pratiques, les adapter à ce public forcément plus fragile, et parvenir à redéfinir les objectifs de ces classes.

CONCLUSION

Le groupe CPGE a terminé le travail initial de « défrichage » nécessaire à l'élaboration d'une doctrine syndicale sur la formation des élites. François Boulay propose d'élaborer une synthèse de nos 3 années de réflexion. Il conviendra ensuite d'assurer la promotion de nos idées : une première démarche se fera lors du colloque de l'UPS² en mai prochain sur le thème abordé au cours de cette réunion du groupe. La synthèse, présentée au BN, pourra servir de base à la réflexion des adhérents du SNPDEN pour validation par un prochain CSN.

Jean-Claude Lafay propose que chaque académie mette en place un groupe de réflexion « pédagogie-enseignement supérieur » qui pourra faire remonter les remarques et propositions à la commission nationale pédagogie. Une fois une doctrine cohérente élaborée, il conviendra aussi que le syndicat la présente comme base de discussion aux autres partenaires des CPGE (ministère, professeurs, étudiants, parents, Écoles). C'est un nouveau temps du travail syndical qui commence.

- 1 ECTS : European Credit Transfert System
- 2 UPS : Union des Professeurs de Spéciales – Colloque « Démocratie, classes préparatoires et grandes écoles » 16 et 17 mai à Paris

Les mots

Philippe TOURNIER



Les annonces du 28 février nous ont appris une chose : il faut se méfier du présent de l'indicatif. « Je vous assure que », « je m'engage à », « je vous garantis que » sont à prendre maintenant pour ce qu'ils sont grammaticalement : ce n'est vrai qu'à l'instant où c'est dit.

Ce dévoiement des mots inaugure une ère d'insécurité sémantique généralisée qui fait qu'on ne sait jamais si on est vraiment d'accord puisqu'on n'entend pas la même chose sous les mêmes mots : on peut prendre l'exemple d'« équité » ou du désormais célèbre « nous ne sommes pas demandeurs » qui semble vouloir dire qu'on l'est. Un exemple saisissant fut livré par Luc Ferry lui-même déclarant que si les personnels transférés étaient surpris par les mesures qui les concernaient, c'était que leurs syndicats avaient sous-estimé « le débat démocratique » qu'étaient les Assises des libertés locales : on se demande ce que veulent exactement dire, en ferrien, les mots « débat » et « démocratique » mais manifestement pas ce qu'on entend communément.

Dans le contexte mouvant et passablement pervers de la « gouvernance », on n'est guère avare de paroles mais on ne semble plus pouvoir en avoir une et les déclarations qu'on croit les plus solennelles ne valent pas tripette.

Cependant, il arrive que les mots veulent bien dire ce qu'ils veulent dire. C'est le cas de la circulaire de rentrée 2003 en matière d'orientation : les conseillers d'orientation en sont éradiqués tout comme le gros mot de « projet personnel de l'élève ». S'il y a encore un « projet », il est purement « professionnel » mais on lui préfère « l'information sur les métiers associant les entreprises ». Au passage, notons qu'on ne sait qui anime maintenant ces actions, les régions n'ayant que faire des injonctions, sans valeur juridique, d'une circulaire ministérielle. Croit-on vraiment que le « O » de ISO suppléera à la dévastation des CIO ?

L'ÉCOLE ÉTRIQUE

Parmi les mots qui veulent bien dire ce qu'ils veulent dire (et même davantage), on peut citer la substitution des « savoirs » à « l'élève » comme centre du système éducatif (bien que ce soit toujours la loi qui s'applique, à tous comme chacun sait). On peut, certes, être las de la logorrhée souvent creuse qui a pu se développer autour de « l'élève-au-centre » mais la lassitude n'est pas un motif suffisant pour acquiescer une rupture radicale qu'on peut qualifier, sans emphase, de régression¹.

En effet, passer de « l'élève » aux « savoirs » est faire le choix d'une école centrée sur elle-même et non sur ceux qu'elle accueille, ayant renoncé à toute mission « libératrice » pour eux et accompagnant passivement les toquades de la société : l'école étriquée. Ainsi, délestée des « perturbateurs » (en centres fermés), puis des « mauvais » (laissés aux bons soins des régions), l'école n'aurait plus à éduquer à l'orientation mais qu'à trier ceux à débarquer : on flatte ses plus vilains penchants². Certes, le trait est un peu forcé mais pas tant que ça : la plus grave des mesures, le transfert de la carte des collèges aux départements, en est l'illustration. L'argument avancé est celui des transports. Que la question du recrutement des collèges soit réduite à cette seule dimension est déjà très parlant car cela veut donc dire que la carte la plus rationnelle et le coût minimal des transports sont la problématique du recrutement des collèges ! La mixité sociale, la question de la ghettoïsation : par dessus bord alors qu'au même moment, on pleurniche sur le communautarisme ! On n'a pas fini d'avoir l'occasion de le faire et, à défaut de larmes de mammoth, les décideurs en verseront de crocodile³. Certes, l'État ne faisait pas toujours son travail en la matière et rien ne dit que tous les départements s'abandonneront à la facilité mais, s'il y a bien une compétence régaliennne en matière d'éduca-

tion, c'est de conserver les outils qui permettent à l'État d'agir sur la question de l'égalité : c'est bien plus important que de se chipoter sur les horaires ou les programmes.

DES MOTS AUX MAUX

Replié sur les seuls enseignements et le revendiquant, comment l'État voit-il son rôle éducatif si, toutefois, il voit quelque chose ? L'argument inlassablement répété, supposé garantir l'action éducative de l'État et nous rassurer, est que les enseignants restent bien de sa compétence et que le Code de l'éducation donne à ses représentants dans les établissements (nous) l'autorité sur les personnels qui y interviennent. Que vaut-il ?

Sur le premier point, on ne sait s'il s'agit vraiment d'un choix durable ou d'un simple souci de prudence stratégique. Mais demain, quand l'État « recentré » campera dans son petit pré régalien de programmes nationaux et de collation des grades, il se trouvera sans doute quelques esprits pour questionner en quoi cela nécessite que les enseignants restent des fonctionnaires d'État et la logique de la décomposition où nous serions induirait la réponse. Certains piaffent déjà de la donner⁴.

Sur le second point, pour avoir autorité sur des personnels, encore faut-il qu'ils soient là ! Or, il est bien possible que, happés par des collectivités territoriales qui les emploieront à leurs propres besoins, assistants sociaux, médecins ou conseillers d'orientation soient rapidement étrangers aux établissements. Il est aussi à craindre que nous nous trouvions au centre d'un imbroglio de décideurs qui n'auront pas les mêmes visées et ne parleront pas la même langue dans l'hypothèse où ils seront capables de se parler. C'est que l'État décharné n'aura rien perdu de sa faconde, nous enjoindra très probablement de mettre en œuvre sa politique à lui dans les champs clamés décentralisés et nous jugera sur la capacité de la conduire en ne maîtrisant plus rien. L'assez surréaliste passage de la circulaire de rentrée sur l'orientation est de très, très mauvais augure quant aux exercices auxquels on risque de nous demander de nous livrer. On ne manquera sûrement pas d'alors nous vanter le remède magique du « partenariat » : on sait, d'expérience, que traduit en français, ça veut dire « débrouillez-vous ».

Certes, le pire n'est certain que si on s'applique à le rendre sûr. Si elle se réalise, cette mise aux enchères ne déboucherait sur une destruction du service public d'éducation qu'avec la

complicité active de collectivités territoriales et la passivité des acteurs locaux : l'une comme l'autre ne sont pas acquises. Toutefois, ce sera bien la fin du service public comme nous l'avons connu : même si dans un premier temps, les changements apparents seront sans doute modestes, il n'en demeure pas moins que nous aurons basculé dans autre chose. Un autre chose où l'ambition d'une école émancipatrice et égalisatrice est désertée par l'État. Certes, cette ambition était déjà passablement abîmée par des « tirs amis⁵ », mais c'est bien elle qui constituait la légitimité irréductible du service public national. Plus que les transferts, plus que les modifications institutionnelles, c'est cette « dé idéologisation » très idéologique de la mission de l'école qui frappe le service public au cœur⁶. Ainsi, même si cette décentralisation marchait ici et là, même si on en ressentait un « mieux » en termes de moyens, même si finalement les personnels y trouvaient leur compte, il n'en demeure pas moins qu'il faudra probablement effacer, par décence, le mot du milieu des frontons des écoles un peu anciennes : « égalité ». Comme le dernier, « fraternité » ne sera plus trop d'actualité, il faudra l'enlever aussi. Ne restera que la « liberté » au front de nos établissements d'enseignement. Liberté... Enseignement... Liberté de l'enseignement ? Ah, les mots, ils en disent toujours trop...

- 1 Au sens littéral, et non polémique, du terme : « évolution vers le point de départ ».
- 2 Hélas, après dix ans de réformes pagailleuses du collège, bien des professeurs découragés sont sensibles à ces flatteries et s'abandonnent aux solutions expéditives à forte coloration sociale quand ce n'est pas ethnique.
- 3 Ce point est d'une gravité extrême : on peut dire que l'intégration par l'école n'est plus un objectif et que le communautarisme est le possible avenir des collèges dans bien des départements.
- 4 En effet, si le rôle régalienn de l'État en matière d'éducation est réduit aux programmes et aux grades, le type de relations qu'il entretient avec les établissements privés sous contrat et leurs personnels peut être jugé, le moment venu, largement suffisant.
- 5 On ne peut taire que, si les réformes évidemment nécessaires n'avaient pas été bloquées depuis quinze ans, l'attaque contre le service public d'éducation aurait moins de chance de succès. Son style était détestable mais, sur le fond, Claude Allègre avait raison.
- 6 On patauge en effet dans l'idéologie. Ceux qui pensent qu'il s'agit d'économies font probablement erreur : la décentralisation coûtera plus chère que le système actuel (et les déficits publics incluent ceux des collectivités). Il s'agit bien d'une démarche purement idéologique, quel qu'en soit le coût. Une démarche à la Donald Rumsfeld.